

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de **CHATENOIS**

Arrondissement de SELESTAT

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 24

Séance du 15 septembre 2022

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST,
Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER,
Adjoints au Maire

M. Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, M. Jean-Paul
BARTH, M. Pascal HELDE, M. Christophe ELSAESSER, Mme Nadine
GUTHAPFEL, M. Michel GOETTELMMANN, Mme Sandrine DEMAY, M.
Denis WACHBAR, Mme Sabrina DUSSOURD, Mme Claire-Catherine BRUN,
Mme Amandine MARTIN, Mme Axèle EBELIN, M. Jean LACHMANN, M.
Eric BRUNSTEIN, Mme Anne-Catherine DORIDANT, Mme Bénédicte
SADOWNICZYK, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Daniel BROCKER donne pouvoir à Christophe BOHN
Lysiane STENGER donne pouvoir à Christian OTTENWAELDER
Yann VILARDELL donne pouvoir à Jean LACHMANN

Absents :

10. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif - Tourisme

RAPPORTEUR : M. Christophe BOHN

DELIBERATION D15092022/16

**10.1. Décision modificative n°5 : crédits supplémentaires à l'opération
011101 « Matériel informatique mairie »**

Le Budget initial prévu pour le matériel informatique la de la mairie était de 15 000 €. Or, en raison de la panne de la pointeuse et la climatisation du serveur qui était défectueuse, il y a un certain nombre de dépassements sur l'opération.

Il convient donc de prendre la décision modificative suivante :

- Crédits supplémentaires à l'opération 011101 « Matériel Informatique Mairie »

020		020	Dépenses Imprévues	- 1 700 €
2183	21	020	011101 « Matériel Informatique Mairie »	+ 1 700 €

Le Conseil Municipal,
APPROUVE la décision modificative n°5 telle que décrite ci-dessus
AUTORISE le Maire à effectuer les écritures comptables s'y rapportant.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 19 septembre 2022

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

